

Commune de Bouillon



ANNEXES

Cahier des Charges pour la Location du Droit de Chasse en forêt communale

Forêt communale : *Bouillon*

Commune de situation : *Bouillon*

Direction de :

Neufchâteau

Chaussée d'Arlon, 50/1 à 6840 NEUFCHÂTEAU

Tél : 061/23 10 55

Fax : 061/23 10 40

Courriel : neufchateau.dnf.fgarne@spw.wallonie.be

Directeur : Monsieur Dominique Arnould

Cantonnement de :

Bouillon

Rue de l'Ange gardien 9 à 6830 Bouillon

Tél : 061/23 08 80

Fax : 061/23 08 99

Courriel : cantonnement.nature.forêts.bouillon@spw.wallonie.be

Chef de cantonnement : Monsieur Pierre Gigounon

ANNEXE 1

Clauses particulières

Article 1 : Coordonnées du bureau du Directeur financier ff et numéro de compte bancaire

Monsieur Olivier Jacquemin, Place Ducale, 1 à 6830 BOUILLON

TEL : 061/280. 321

Courriel : direction.financiere@bouillon.be

Numéro de compte bancaire IBAN : BE21 0910 0050 1803 – BIC : GKCCBEBB

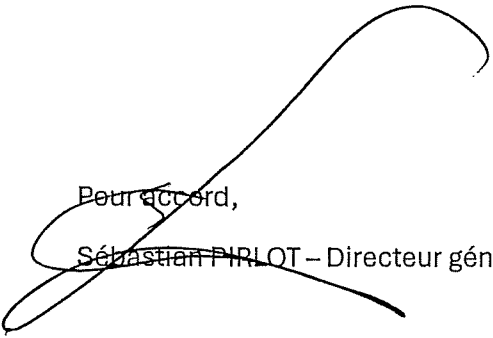
Article 2 : Communication et transmission des documents

Monsieur Sébastien Pirlot, Place Ducale, 1 à 6830 BOUILLON

TEL : 061/280.316

Courriel : communication@bouillon.be

Pour accord,


Sébastien PIRLOT – Directeur général ff

ANNEXE II

Caractéristiques des lots

ANNEXE III

LOCATION PUBLIQUE DU DROIT DE CHASSE

dans la forêt communale de Bouillon en

lots :

- Lot n°.....

A la requête du Conseil communal de la Ville de Bouillon, à la diligence de Monsieur le Bourgmestre, soussigné et sous sa présidence, il sera procédé par le Collège communal

le XXX

2023 à

XXX

**à la salle du Conseil communal de l'Hôtel de
Ville, Place ducale 1 à 6830 Bouillon**

à la location publique du droit précité pour un terme de 9 ans prenant cours le 1^{er} mai 2024 et se terminant le 30 avril 2033, aux clauses et conditions du cahier des charges approuvé le XXX par Conseil communal de la Ville de Bouillon

On peut prendre connaissance du cahier des charges et des conditions de participation à l'adjudication du droit de chasse dans les bureaux :

De l'Administration communale de Bouillon, Place ducale 1 à 6830 Bouillon (tél : 061/ 280 310)

Du Cantonnement de Bouillon, rue de l'Ange Gardien, 9 à Bouillon (tél : 061/23.08.80).

De la Direction de la Nature et des Forêts de Neuchâteau, Chaussée d'Arlon 50/1 (tél : 061/23.10.55)

ANNEXE IV

MODELE DE SOUMISSION

POUR PERSONNE PHYSIQUE

Soumission pour le (lot n° ...)* de la forêt communale de

Le soussigné (*nom et prénoms*), domicilié à
.....

.....(*adresse
complète*), offre comme loyer annuel pour la location du droit de chasse dans le lot susmentionné
la somme de

..... (*en chiffres*) euros

.....

..... (*en toutes lettres*) euros.

Je joins en annexe :

- un certificat de bonnes conduite, vie et mœurs délivré par l'administration communale de mon domicile, daté de moins de deux mois (pour les personnes résidant à l'étranger : joindre le document officiel correspondant en usage dans leur pays de résidence et daté également de moins de deux mois) ;
- la preuve de la possession d'un permis de chasse valable délivré en Région wallonne pour l'année cynégétique en cours;
- une promesse de caution bancaire équivalant au moins au montant du loyer de base de la première année demandé par la commune pour obtenir le droit de chasse dans le lot susmentionné.
- Le cas échéant, la procuration écrite du mandant

* compléter le n° de lot .

(*Signature et date*)

POUR PERSONNE MORALE

Soumission pour le (lot n° ...)* de la forêt communale de

La personne morale (*dénomination, raison sociale*),
ayant son siège social à
(*adresse complète*), représentée par
offre comme loyer annuel pour la location du droit de chasse dans le lot susmentionné la somme de
..... (*en chiffres*) euros (*en toutes*
lettres) euros.

Elle joint en annexe :

- Une copie des statuts de la société accompagnée de l'acte authentique ou sous seing privé qui leur accorde ses pouvoirs ou une copie de la procuration. Ils peuvent se borner à indiquer le numéro de l'annexe du Moniteur belge qui a publié l'extrait de l'acte concerné.
- Pour chaque administrateur/gérant/associé, un certificat de bonnes conduite, vie et mœurs délivré par l'administration communale de son domicile, daté de moins de deux mois (pour les personnes résidant à l'étranger : joindre le document officiel correspondant en usage dans leur pays de résidence et daté également de moins de deux mois) ;
- Pour chaque administrateur/gérant/associé, la preuve de la possession d'un permis de chasse valable délivré en Région wallonne pour l'année cynégétique en cours;
- Une promesse de caution bancaire équivalant au moins au montant du loyer de base de la première année demandé par la commune pour obtenir le droit de chasse dans le lot susmentionné.
- Le cas échéant, la procuration écrite du mandant

* compléter le n° de lot .

(*Signature(s) et date*)

ANNEXE V

AVENANT AU CAHIER DES CHARGES

POUR PERSONNE PHYSIQUE

DESIGNATION ULTERIEURE D'UN ASSOCIE

Le soussigné (*nom et prénoms*), domicilié à
.....

.....(*adresse complète*), locataire du
droit de chasse dans (le lot n° ...)* de la forêt communale de désigne comme associé
M..... (*nom et prénoms*), domicilié
à

.....(*adresse complète*), lequel
déclare avoir pris connaissance de toutes les clauses et obligations découlant du cahier des charges pour la
location du droit de chasse susmentionné et s'engage à les respecter.

Fait à, le

Pour accord,

Le locataire,

Le Chef de cantonnement,
L'associé,

Le Collège communal,

(signature)

(signature)
(signature)

(signatures)

*compléter le n° de lot

PERSONNE MORALE

DESIGNATION ULTERIEURE D'UN ASSOCIE

La personne morale (*dénomination, raison sociale*),
ayant son siège social à
(*adresse complète*), représentée par

....., locataire du droit de chasse dans (le
lot n° ...)* de la forêt communale de désigne comme associé

M..... (*nom et prénoms*), domicilié à
.....(*adresse complète*), lequel
déclare avoir pris connaissance de toutes les clauses et obligations découlant du cahier des charges pour la
location du droit de chasse susmentionné et s'engage à les respecter.

Fait à, le

Pour accord,

Le locataire,

Le Chef de cantonnement,
L'associé,

Le Collège communal,

(signature(s))

(signature)

(signatures)

(signature)

*compléter le n° de lot.

ANNEXE VI

POUR PERSONNE PHYSIQUE

SUBSTITUTION D'UN ASSOCIE

Le soussigné (*nom et prénoms*), domicilié à
.....

.....(*adresse
complète*), locataire du droit de chasse dans (le lot n° ...)* de la forêt communale de
..... désigne comme nouvel associé M.

..... (*nom et prénoms*), domicilié
à

.....(*adresse complète*)

en remplacement de M. (*nom
et prénoms*), domicilié à

.....(*adresse
complète*).

Le nouvel associé, M. déclare avoir pris connaissance de toutes les clauses et obligations découlant du cahier des charges pour la location du droit de chasse susmentionné et s'engage à les respecter.

L'ancien associé, M. est déchargé vis-à-vis du bailleur de toutes ses obligations découlant de l'application du cahier des charges pour la location du droit de chasse susmentionné et déclare renoncer à tous les droits conférés par celui-ci.

Fait à, le

Pour accord,

Le Locataire, Le Chef de Cantonnement, Le Collège communal, Le nouvel Associé, L'ancien Associé

* Compléter le n° de lot

POUR PERSONNE MORALE

**SUBSTITUTION D'UN
ASSOCIE**

La personne morale

(*dénomination, raison sociale*), ayant son siège social à

.....

(*adresse complète*), représentée par

....., locataire du droit

de chasse dans (le lot n° ...)* de la forêt communale de désigne

comme nouvel associé M.

(*nom et prénoms*), domicilié à

.....(*adresse complète*)

en remplacement de M. (*nom*

et prénoms), domicilié à

.....(*adresse*

complète).

Le nouvel associé, M. déclare avoir pris connaissance de toutes les clauses
et obligations découlant du cahier des charges pour la location du droit de chasse
susmentionné et s'engage à les respecter.

L'ancien associé, M. est déchargé vis-à-vis du bailleur de toutes ses
obligations découlant de l'application du cahier des charges pour la location du droit de
chasse susmentionné et déclare renoncer à tous les droits conférés par celui-ci.

Fait à, le

Pour accord,

Le Locataire, Le Chef de Cantonnement, Le Collège communal, Le nouvel Associé, L'ancien Associé

* Compléter le n° de lot

ANNEXE VII

**MODELE DE PROMESSE DE CAUTION
BANCAIRE**

POUR PERSONNE PHYSIQUE

Dans le cadre de la location du droit de chasse en forêt communale de Bouillon, la
..... (*dénomination organisme bancaire + coordonnées complètes*),
représentée par (*dénomination de l'agence locale*) s'engage à se
constituer caution solidaire et indivisible à concurrence de la somme de
.....

€ (..... euros – *montant en toutes lettres*) envers la commune de
..... si Monsieur/Madame (*nom et prénom
du candidat adjudicataire*) demeurant (*coordonnées complètes du
candidat adjudicataire*) venait à être désigné(e) locataire.

La présente promesse de caution est valable jusqu'au

La (*dénomination de l'organisme bancaire*) s'engage à fournir dans
les 30 jours calendriers suivant l'adjudication la caution solidaire et indivisible, laquelle sera rédigée
selon le modèle repris en annexe VIII du cahier des charges pour la location du droit de chasse en
forêt communale.

Si Madame/Monsieur (*nom et prénom du candidat adjudicataire*)
venait à ne pas être désigné adjudicataire, la présente promesse de caution deviendrait
automatiquement nulle.

Fait à, le
.....

POUR PERSONNE MORALE

Dans le cadre de la location du droit de chasse en forêt communale de Bouillon, la
..... (*dénomination organisme bancaire + coordonnées complètes*),
représentée par (*dénomination de l'agence locale*) s'engage à se
constituer caution solidaire et indivisible à concurrence de la somme de
.....

€ (..... euros – *montant en toutes lettres*) envers la commune de
..... si la personne morale
..... (*dénomination, raison sociale*), ayant son
siège social à
(*adresse complète*), venait à être désigné(e) locataire.

La présente promesse de caution est valable jusqu'au

La (*dénomination de l'organisme bancaire*) s'engage à fournir dans
les 30 jours calendriers suivant l'adjudication la caution solidaire et indivisible, laquelle sera rédigée
selon le modèle repris en annexe VIII du cahier des charges pour la location du droit de chasse en
forêt communale.

Si Madame/Monsieur (*nom et prénom du candidat adjudicataire*)
venait à ne pas être désigné adjudicataire, la présente promesse de caution deviendrait
automatiquement nulle.

Fait à

....., le
.....

ANNEXE VIII

ACTE DE CAUTIONNEMENT

La soussignée établie à constituée par acte authentique du publié aux annexes du Moniteur Belge du

..... ici représentée par

agissant au nom et pour compte de ladite société en vertu des pouvoirs à eux conférés par

..... déclare se constituer caution solidaire et indivisible à concurrence de la somme de , montant de une année de loyer envers la commune de Bouillon , représentée par Madame la Receveuse qui déclare accepter, pour sûreté du recouvrement des sommes dont question ci-après exigibles ou qui pourraient devenir exigibles à charge de

..... en suite de l'adjudication faite à ce dernier de la location de chasse dans la forêt communale de Bouillon tenue le par Madame la Receveuse soussigné sous la présidence de M. le Bourgmestre de et du collège communal.

Les sommes, dont le paiement est garanti, sont constituées par les loyers, les frais de location, les cinquièmes provisionnels, les intérêts moratoires, les indemnités contractuelles telles que fixées au cahier des charges ainsi que toutes sommes, qui pourraient devenir exigibles à charge de

..... prénommé par application des conditions du cahier des charges régissant la location du droit de chasse dans la forêt communale susvisée dont l'organisme financier déclare avoir une parfaite connaissance.

Si, au cours du bail, l'organisme financier vient à être actionné par le service des Recettes communales et est amené ainsi à payer certaines sommes à la décharge de , il sera tenu à reconstituer le montant garanti après le premier prélèvement opéré par le Receveur. Ce cautionnement ne sera reconstitué qu'une seule fois et ensuite tout nouvel appel viendra en déduction de la garantie.

En sa qualité de caution tenue solidairement et indivisiblement, et sous renonciation formelle au bénéfice de discussion et à tout ce qui pourrait infirmer les présentes, notamment au bénéfice de l'article 2037 du Code Civil dont il déclare avoir une parfaite connaissance, l'organisme financier s'oblige au paiement des sommes dont question ci-dessus qui seraient dues par M.

..... et ce, à la première invitation qui lui en serait faite par le Receveur, sans qu'il soit nécessaire de recourir à aucune formalité préalable, et encore que M..... contesterait la réclamation du trésor public.

La soussignée déclare savoir que dès le second prélèvement sur la caution bancaire par le Receveur, le propriétaire pourra résilier le bail si M. ne produit pas un nouvel acte de cautionnement reconstituant le montant dont question ci-dessus dans le délai de 30 jours calendrier à compter de la date du prélèvement.

Les effets de cette caution solidaire et indivisible prennent cours leet se terminent le..... .

Pour l'exécution des présentes, les parties font élection de domicile au bureau de l'enregistrement à..... .

Fait en double exemplaire à.....
le.....

ANNEXE IX

Montant des indemnités

Nature de l'infraction	Clause concernée du cahier des charges	Montant ¹
Surveillance du lot de chasse (absence de garde-chasse).	Art 21, alinéa 3	750 € par mois de retard
Surveillance du lot de chasse (non-éviction d'un garde-chasse).	Art 21, alinéa 4	750 € par mois de retard
Division du lot entre le locataire et ses associés.	Art. 25	500 €
Sous-locations de parties sans accord préalable du collège communal.	Art. 27, alinéa 2	250 €
Echanges, accords de chasse et conventions d'emplacement sans accord préalable du collège communal.	Art 28 alinéa 1	250 €
Apport d'animaux gibiers ou non gibiers dans le lot.	Art. 33, alinéa 1 ^{er}	2.000 €
Construction ou utilisation d'installations permettant de garder du gibier.	Art. 33, alinéa 4	500 €
Capture d'animaux sauf autorisation spécifique	Art 33, alinéa 5	1.250 €
Installation de clôture sans autorisation préalable du Chef de cantonnement	Art. 34, alinéas 1 et 4	250 €
Création dans le lot d'un gagnage par le locataire sans l'accord préalable du Chef de cantonnement	Art. 35, alinéa 1	1.000 €
Non-respect des conditions de nourrissage du grand gibier imposées par le Chef de cantonnement	Art. 36, alinéa 2	1.000 €
Absence d'autorisation préalable du Directeur du Département Nature et Forêt pour le nourrissage du petit gibier.	Art. 37, alinéa 1	500 €
Non-respect des conditions de nourrissage fixées pour le petit gibier.	Art. 37, alinéa 1	250 €
Absence de nourrissage du petit gibier si celui-ci est imposé par le Chef de cantonnement.	Art. 37, alinéa 2	1.000 €
Exercice d'un mode de chasse interdit par les clauses particulières.	Art. 42, alinéa 2	1.000 €
Annonce des actions de chasse au moyen d'affiches non conformes et/ou non réglementaires.	Art. 43, alinéa 1	250 €
Dommmages à la végétation forestière suite à l'affichage.	Art. 43, alinéa 2	250 €
Non-respect des délais pour la pose et le retrait des affiches.	Art. 43, alinéa 3	250 €
Pose d'autres affiches, panneaux ... sans autorisation préalable du Chef de Cantonnement.	Art. 43, alinéa 4	250 €
Non-remise ou non-tenu à jour d'un plan des enceintes, des lignes de postes et des postes.	Art. 44, alinéas 2 et 3	250 €
Numérotage des postes non conforme aux dispositions du cahier des charges	Art. 44, alinéa 4	250 €
Confection de postes de battue non-conformes	Art 44, alinéa 5	1.250 €
Postage en dehors des endroits prévus sur le plan des enceintes, des lignes de postes et des postes.	Art. 44, alinéa 6	1.250 €
Utilisation des équipements d'affût interdits par le Chef de Cantonnement ou non-respect des conditions d'utilisation.	Art. 45, alinéa 1	500 €

¹ Le montant des amendes est indexé suivant les mêmes règles que le loyer

Installation d'un équipement d'affût non conforme ou non autorisé par le Chef de Cantonnement.	Art. 45, alinéa 2 et 3	250 € par équipement
Organisation de journées de chasse en dehors de celles qui ont été programmées, sans autorisation du Chef de Cantonnement	Art. 46	2.000 €
Non-respect des minima et maxima de tir imposés par les plans de tir réglementaires ou les plans de tir imposés par le Directeur du Département Nature et Forêts en application du cahier des charges.	Art. 47	1.000 €/boisé 250 €/non-boisé 500 €/sanglier
Défaut de collaboration aux recensements, aux contrôles et aux études et inventaires du gibier tiré	Art. 48 et 49	500 €
Non-transmission des tableaux de chasse	Art.49, alinéa 2	125 €
Non-respect des conditions fixés par le cahier des charges pour la lose d'appareils photographique ou de caméras	Art 49, alinéa 4	500 €/appareil
Non-respect des jours ou périodes où la chasse ne peut être exercée sur le lot en application des clauses particulières.	Art. 50, alinéa 3	2.000 €
Chasse dans les aires de repos ou de délasserement ou chasse dans les zones d'accès libre entre le 15 juin et le 31 août.	Art. 52	500 €
Absence de demande de fermeture des voies et chemins lors des journées de battues dans le lot dans les délais requis	Art. 53, alinéa 1	500 €
Restriction apportée par le locataire à la circulation des autres utilisateurs de la forêt respectant le code forestier.	Art. 53, alinéa 2	1.000 €
Circulation non autorisée à bord d'un véhicule à moteur en dehors des voiries hydrocarbonées ou empierrées	Art. 53, alinéa 3	500 €
Absence de maintien du lot dans un état de propreté	Art. 54, alinéa 1, 2 et 3	500 €
Coupe de bois, élagage ou dégagement en vue de la création, l'amélioration ou l'entretien des lignes de tir sans autorisation préalable du Collège communal	Art 44, alinéa 7	750 € + coût de mise en place des compensations à définir par le DNF

ANNEXE X

AUTORISATION D'EXERCER LA CHASSE A L'APPROCHE ET A L'AFFÛT

POUR PERSONNE PHYSIQUE

Le soussigné, (*nom et prénoms*), locataire du droit de
chasse dans le (lot n° ...)* de la forêt communale de
autorise M.

..... (*nom et prénoms*), domicilié à
.....

....., titulaire du permis de chasse n° à chasser à
l'approche et à l'affût aux conditions suivantes (*à préciser éventuellement*) :

.....
.....
.....
..... La

présente autorisation est valable du au

Le

.....
(signature)

* Compléter le n° de lot.

POUR PERSONNE MORALE

La personne morale (*dénomination, raison sociale*),
ayant son siège social à
(*adresse complète*), représentée par
....., locataire du droit de chasse dans le
(lot n° ...)* de la forêt communale de autorise M.
..... (*nom et prénoms*), domicilié à
....., titulaire du permis de chasse n° à chasser à
l'approche et à l'affût aux conditions suivantes (*à préciser éventuellement*) :
.....
.....
.....
..... La
présente autorisation est valable du au

Le

.....
(signature(s))

* Compléter le n° de lot

ANNEXE XI

Modèle d'affiche pour l'annonce des actions de chasse

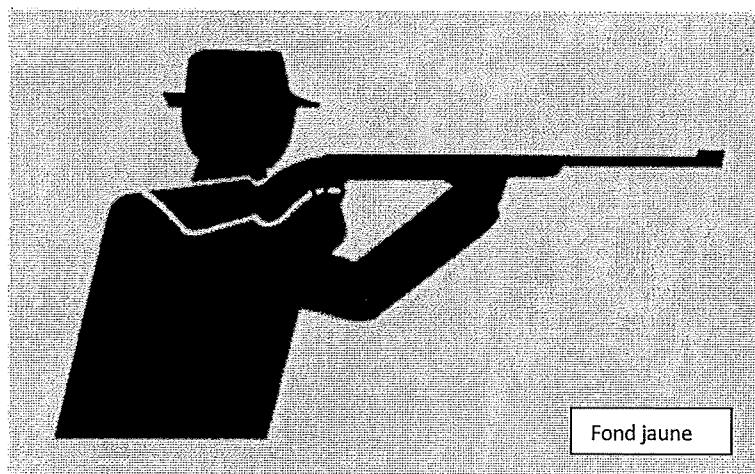
**ANNONCE DES
JOURNEES
DE CHASSE**

POUR VOTRE SECURITE



APPROCHE-AFFÛT



DU		AU	
ENTRE	H	et	H
ENTRE	H	et	H



BATTUES

ANNEXE XII

Modèle d'affiches d'interdiction

CHASSE PASSAGE INTERDIT
<hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/>

POUR VOTRE SÉCURITÉ 
BATTUES
Ministère de la Région wallonne <small>Arrêté de Gouvernement wallon du 29 Mars 1998</small>
Décision n° : _____ Responsable signalisation : _____ Tél : _____ Responsable surveillance : _____ Tél : _____

CHASSE PASSAGE INTERDIT
DU _____ AU _____ ENTRE H _____ ET H _____ ENTRE H _____ ET H _____

POUR VOTRE SÉCURITÉ 
AFFÛT
Ministère de la Région wallonne <small>Arrêté de Gouvernement wallon du 29 Mars 1998</small>
Décision n° : _____ Responsable signalisation : _____ Tél : _____ Responsable surveillance : _____ Tél : _____

ANNEXE XIII

GLOSSAIRE

Dans le cadre de l'application du présent cahier des charges, il y a lieu d'entendre par :

<u>Chasse en battue :</u>	Méthode de chasse pratiquée par plusieurs chasseurs attendant le gibier rabattu par plusieurs hommes s'aidant ou non de chiens. Les chasseurs sont installés en ligne, le long du périmètre de l'enceinte ainsi traquée, à même le sol ou postés sur des miradors de battue
<u>Chasse à l'approche</u> (ou pirsch)	Méthode de chasse pratiquée par un chasseur qui se déplace pour réaliser, à lui seul, sans rabatteur ni chien, la recherche, la poursuite et l'appropriation éventuelle du gibier.
<u>Chasse à l'affût</u>	Méthode de chasse pratiquée par un chasseur opérant seul, sans rabatteur ni chien, attendant d'un poste fixe (au niveau du sol ou surélevé) l'arrivée du gibier afin de tenter de s'en approprier.
<u>Chasse à la botte :</u>	Méthode de chasse pratiquée par un ou plusieurs chasseurs, progressant seul ou en ligne, éventuellement accompagné de chiens, dans le but de faire lever le petit gibier et de s'en approprier.
<u>Chasse au chien courant :</u>	Méthode de chasse pratiquée par un chasseur se déplaçant, guidé par les abois des chiens qui ont levé le gibier et le poursuivent, afin de se poster sur la voie que l'animal chassé finira par emprunter.
<u>Chasse au vol :</u>	Méthode de chasse permettant de capturer le gibier au moyen d'un oiseau de proie dressé à cet effet
<u>Furetage :</u>	Méthode de chasse consistant à introduire un ou plusieurs furets dans un terrier de lapins en vue d'en faire sortir ceux-ci pour pouvoir les tirer à l'extérieur.
<u>Chasse « sous terre » :</u>	Méthode de chasse consistant à introduire un ou plusieurs chiens dans un terrier de renards en vue d'en faire sortir ceux-ci pour pouvoir les tirer à l'extérieur.
<u>Poussée silencieuse</u> (ou traque-affût)	Méthode de chasse pratiquée par plusieurs chasseurs attendant le gibier rabattu par plusieurs hommes s'aidant ou non de chien. Les chasseurs sont disséminés à l'intérieur du périmètre de l'enceinte ainsi traquée, sur des postes surélevés offrant dans la mesure du possible, une possibilité de tir à 360°. Les rabatteurs circulent en plusieurs groupes à l'intérieur de l'enceinte traquée.